



OLYMPIADES 2019

Règlement ÉPREUVE : Poney

organisée par : Hippocampe (Association de soutien du CERF)

Article 1 : Jour / Horaire / Lieu

L'épreuve se déroule le **samedi 06 juillet** 2019 de **9h30 à 12h30** au **stade Matabiau**.

Article 2 : Durée de l'épreuve

Durée de l'épreuve (passage d'un quartier) : **30 min**

Combien d'équipes en simultané (d'un même quartier ou de quartiers différents) : **2**

Article 3 : Règlement de l'épreuve

Le jeu consiste en un parcours à poney avec des jeux d'habileté (ex : quilles à faire tomber avec une balle, lancé de balles dans un seau, etc...).

L'association se charge de fournir des bombes et casques pour les participants, qui devront venir chaussés avec des baskets, tennis ou bottes (pas de sandales, ni de chaussures ouvertes).

Article 4 : Composition d'équipe

Maximum 5 enfants de 6 à 10 ans de moins de 60-70 kg.

A noter, que pour les quartiers n'ayant pas ou peu d'enfants, il est possible que des adolescents ou adultes participent s'ils le souhaitent, à condition qu'ils respectent, pour ne pas blesser les poneys, un poids maximum de 60 à 70 kg.

A l'inverse, si plus de 5 enfants souhaitent faire cette épreuve, ils pourront faire le parcours.

Article 5 : Comptage des points

Nous vous rappelons que cette épreuve est comptée dans le classement général des Olympiades.

Pour chacune des épreuves, les points seront attribués librement aux quartiers par les associations en fonction de leur barème propre.

A l'issue des épreuves, chaque association devra **départager les quartiers ex-aequo**.

Chacune **rendra un classement des 14 quartiers**, au comité d'organisation des Olympiades, sans ex-aequo.

A l'issue de chaque épreuve, l'attribution des points par la commission d'organisation sera le suivant : 140 points pour le 1^{er}, 130 points pour le second, 120 points pour le 3^e, etc. jusqu'au dernier (14^e) : 10 points.

Pour obtenir le classement final, la commission d'organisation additionnera ensuite tous les points attribués à chaque quartier dans chacune des épreuves ainsi qu'au fil rouge.

Article 6 : Nouveautés 2019 : Joker et Va-tout

Joker : chaque quartier dispose d'un seul joker. Il peut être utilisé une seule fois, sans obligation, pour permettre aux quartiers de ne pas participer à une épreuve de leur choix. Sur cette épreuve aucun point ne sera comptabilisé.

Les quartiers devront informer la commission de l'utilisation de leur joker au moment de la communication de leur choix de passage aux épreuves (un mois avant les Olympiades).

Va-tout : chaque quartier dispose d'un seul va-tout. Il est utilisé pour permettre aux quartiers de doubler leurs points sur l'épreuve de leur choix.

Les quartiers présenteront leur va-tout au moment de jouer l'épreuve.